Police NyonRégion

PREAVIS No 04/2025

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le remplacement de six véhicules de service

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères intercommunales, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le Comité de direction vous soumet le présent préavis proposant le remplacement de plusieurs véhicules de service, soit deux voitures, trois motos et un scooter, conformément au plan de renouvellement du parc véhicule de la PNR.

1 Introduction

1.1 Généralités

Dans le cadre du plan de renouvellement du parc véhicule de la PNR validé en 2023, le remplacement des véhicules suivants a été planifié pour l'année 2026 :

- 1 véhicule automobile conventionnel – sans équipement police – de type Skoda Yeti, mis en service en 2013 et affecté aux déplacements de personnels, principalement vers des sites extérieurs au territoire de la PNR ;



- 1 véhicule utilitaire léger conventionnel – sans équipement police – de type Dacia Dokker, mis en service en 2016 et affecté aux déplacements des assistants de sécurité publique [ci-après : ASP], ainsi qu'au transport du matériel nécessaire à la maintenance des horodateurs et caisses ;



- 1 scooter conventionnel – sans équipement police – de type Honda WW125EX2, mis en service en 2014 et affecté aux déplacements des ASP ;



- 2 motocycles d'intervention – équipés police – de type Honda NC700XD, mis en service en 2013 et affectés aux patrouilles et interventions police-secours ;
- 1 motocycle d'intervention – équipé police – de type Honda NC750XD, mis en service en 2015 et affecté aux patrouilles et interventions police-secours.



En regard de l'ancienneté et de l'état général de ces véhicules, leur remplacement sera effectivement nécessaire en 2026.

1.2 Plan de renouvellement

En 2023, en prévision de l'introduction des nouvelles exigences en matière de comptabilité, un plan de renouvellement du parc véhicule PNR a été élaboré avant d'être soumis à la Commission de Gestion. Le tableau ci-dessous en décrit le contenu. Les lignes grises indiquent les renouvellements déjà réalisés ou en cours de réalisation. Les bleues indiquent les renouvellements à venir.

Année	Matricule	Marque/modèle	En remplacement de	Usage/division
2020	202	BMW X3		Intervention
2021	206	Mercedes-Benz Classe V		Intervention
2022	204	Mercedes-Benz Classe V		Brigade canine
2023	210	Mercedes-Benz EQ V		Prévention & proximité
2024	201	Skoda Enyaq		Intervention
2025	205	Skoda Enyaq	BMW X3 année 2015	Intervention
2026	Divers	A définir	3 motos + 1 scooter de 2013 à 2015 1 Skoda Yeti de 2013 1 Dacia Dokker de 2016	ASP - civil - Intervention
2027	212 ex-201	A définir	BMW X3 année 2018	Intervention
2028	202	A définir	BMW X3 année 2020	Intervention
2029	206	A définir	Mercedes-Benz Classe V année 2021	Intervention
2030	203	A définir	Mercedes-Benz Viano (203) de 2016	Divers
2031	Divers	A définir	Nissan NV200 de 2019	Radar
2032	204	A définir	Mercedes-Benz Classe V année 2022	Brigade canine

2 Objet et méthodologie

2.1 Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit d'investissement destiné à acquérir de nouveaux véhicules en remplacement des engins susmentionnés.

2.2 Méthodologie

Le processus ayant conduit au présent préavis a été structuré en trois étapes :

- Premièrement, les spécificités de chacun des véhicules concernés ont été analysées dans le but de définir un cahier des charges.
- Deuxièmement, en fonction de ce cahier des charges et en tenant compte des prix du marché, une évaluation de la somme nécessaire à l'acquisition de chacun de ces véhicules a été entreprise.
- Troisièmement, afin que le choix des véhicules dédiés à l'intervention soit en adéquation avec les besoins spécifiques d'un engagement de type police-secours, divers modèles de motocycles ont été testés. Le résultat de cette évaluation est en cours d'élaboration.

2.3 Réflexions sur l'encouragement à la mobilité douce

Actuellement la PNR dispose de 3 vélos à force musculaire, de 5 vélos électriques avec marquage « police », dont deux stationnés à l'antenne de Prangins, et d'un vélo électrique de couleur neutre. Ces engins sont régulièrement utilisés par le personnel policier, ASP et civil pour des déplacements professionnels internes au secteur de la PNR. Ils offrent une alternative simple et efficace aux trajets motorisés. En effet, le temps de déplacement est court et il est facile de stationner ces véhicules.

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les policiers utilisent aussi les vélos pour effectuer des patrouilles. Toutefois, la LOPV contraint la PNR d'être en mesure d'assurer simultanément un minimum de deux interventions de tout type. Les véhicules dédiés à ces interventions doivent obligatoirement être équipés d'un matériel dont la liste est spécifiée dans les critères d'accréditation. Cela implique que, minimalement, deux binômes patrouillent chacun à bord d'un véhicule d'intervention de type voiture ou fourgon. Par conséquent, seul l'effectif surnuméraire au seuil sécuritaire de base peut utiliser des moyens de transport alternatifs. Le nombre de vélos dont dispose aujourd'hui la PNR est suffisant pour répondre à ces besoins. Néanmoins, il est constaté que le personnel est plus réticent à emprunter les vélos à force musculaire. C'est pourquoi nous proposons que, si l'achat des véhicules faisant l'objet du présent préavis génère une dépense inférieure à la somme prévue, le solde soit utilisé afin d'acquérir un maximum de trois vélos électriques, en remplacement des engins à force musculaire. Cette mesure devrait encourager l'usage de cycles dans le cadre de patrouilles.

3 Véhicules à acquérir

3.1 Commentaires

En remplacement du véhicule Skoda Yeti, l'acquisition d'une voiture de type SUV est envisagée. Ce véhicule devra disposer de suffisamment de place pour transporter les policier-ière-s et leur équipement personnel, ainsi que du matériel spécifique, notamment celui nécessaire à des engagements de type maintien de l'ordre. En outre, cette automobile devra être équipée d'un crochet de remorquage, afin de pouvoir être utilisée pour déplacer le radar semi-stationnaire. Cette voiture étant appelée à circuler sur de longs trajets (dans toute la Suisse, voire à l'étranger lors d'engagements tels de que la formation de base en maintien de l'ordre à St-Astier / F), l'achat d'un modèle thermique ou hybride est privilégié.

En remplacement du Dacia Dokker, l'acquisition d'un véhicule de type utilitaire léger est envisagée. Cet engin devra être en mesure de transporter quatre personnes, le matériel dédié à la maintenance des horodateurs et les caisses de ces derniers. La quasi-totalité des trajets réalisés par ce véhicule le seront dans le secteur de la PNR. Dès lors, l'achat d'un véhicule à propulsion électrique pourra être privilégié.



TOYOTA Proace City Verso EV 52 kWh, l'un des véhicules susceptibles de remplacer le Dacia

Pour ces deux véhicules, il est envisagé, par mesure d'économie, de faire l'acquisition de modèles de démonstration ou d'occasions récentes, au bas kilométrage. De ce fait, il est encore prématuré d'arrêter notre choix sur une marque et un modèle précis. Le choix final se fera en fonction des modèles disponibles sur le marché au moment de l'achat des véhicules.

En remplacement du scooter des ASP, l'acquisition d'un scooter à propulsion électrique est envisagée. En effet, la quasi-totalité des trajets réalisés par ce véhicule le seront dans le secteur de la PNR. Le processus de sélection n'est actuellement pas suffisamment avancé pour définir quel modèle précis sera choisi.

Enfin, en remplacement des 3 motocycles d'intervention, il est envisagé de faire l'acquisition d'engins à moteur thermique de cylindrée équivalente aux modèles actuels. Les motos électriques actuellement disponibles sur le marché sont encore onéreuses, lourdes et peu maniables. Il nous est apparu comme trop hasardeux, en termes de risques d'accident, de confier de telles machines à des motocyclistes occasionnels. En l'état actuel du processus de sélection, les modèles suivants sont envisageables : Yamaha Tracer 7G, Yamaha Ténéré 700 et Honda NC700. Le résultat des tests récemment menés indiquera lequel de ces modèles sera sélectionné.



Deux modèles faisant l'objet du processus de sélection : Yamaha Tracer 7G et Yamaha Ténéré 700

Tous les anciens véhicules concernés par le présent préavis seront revendus selon les modalités suivantes :

1. Une demande d'offre de reprise sera adressée aux fournisseurs des nouveaux véhicules ;
2. Chacune de ces offres fera l'objet d'une évaluation. Si l'offre est retenue, le véhicule sera repris par le fournisseur ;
3. En cas d'offre insatisfaisante, le véhicule sera revendu directement par PNR.

3.2 Coûts d'acquisition des véhicules de remplacement

A la lumière des éléments exposés, l'acquisition de ces six véhicules est proposée avec pour base l'estimation des coûts suivante :

SUV en remplacement de la Skoda Yeti :	CHF	35'000.00
Utilitaire léger électrique en remplacement du Dacia Dokker :	CHF	35'000.00
3 motos d'intervention, équipement police et sérigraphie inclus :	CHF	60'000.00
Scooter électrique pour les ASP	CHF	10'000.00
Divers et imprévus	CHF	10'000.00
Montant total du crédit	**CHF**	**150'000.00**

Un éventuel solde serait utilisé afin d'acquérir un maximum de trois vélos électriques.

6. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de contingences, il est prévu de procéder à la commande des motos d'intervention et du scooter dans le courant du second semestre 2025, dans l'objectif d'une livraison durant le premier trimestre 2026.
Concernant le SUV et l'utilitaire léger, il est prévu de les acquérir durant le premier trimestre 2026.

7. Mode de financement et durée d'amortissement

Le montant de CHF 150'000.- est financé par la trésorerie courante et la somme totale des dépenses du présent préavis est portée au budget d'investissement 2026 de PNR.

8. Charges d'exploitation

Aucune charge d'exploitation supplémentaire ne découle du présent préavis.

9. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères intercommunales, Messieurs les Conseillers intercommunaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

de l'Association de communes « Police de la région de Nyon »

vu le préavis no 04/2025 du Comité de direction

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide:

1. D'accorder un crédit de CHF 150'000.- au Comité de direction pour le remplacement de six véhicules de service. Une fois ces véhicules achetés, l'éventuel solde serait utilisé pour acquérir un maximum de trois vélos électriques, en remplacement de ceux à force musculaire.
2. De financer ce montant par la trésorerie de l'Association.
3. De porter le montant de CHF 150'000.- dédié à l'acquisition des nouveaux véhicules d'intervention sur le compte 606.3329.00 « Amortissement patrimoine administratif » et de l'amortir sur cinq exercices comptables.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction, par voie de circulation, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :	La Secrétaire :
R. Faraut	S. Vouillamoz

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Rapport N° : 04/2025
Titre : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le remplacement de six véhicules de service

Nyon, le 1er septembre 2025

Au Conseil intercommunal de la police de la région de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'équipement, chargée du préavis 04/2025 s'est réunie le 20 août 2025 dans les locaux du Centre des Polices, Route de Divonne 68 à Nyon
Etaient présents : Monsieur Böhler Patrick (Crans), Madame Duszewska Jolanta (Prangins) et Monsieur Vuille Jean-Pierre (Nyon) (Président et rapporteur).

Présent pour la PNR : Madame Faraut Roxanne (Présidente du CoDir de la CiP) Monsieur le Capitaine Dessarzin Stéphane (de la PNR), Madame Vouillamoz Stéphanie (Secrétaire générale de la PNR) et Monsieur Ramel Ione (Secrétaire général adjoint de la PNR)
La commission les remercie pour les explications et les réponses fournies aux commissaires.

Introduction

De nouvelle normes comptables imposent ce préavis qui sera suivi selon le plan de renouvellement du parc des véhicule de la PNR (validé en 2023).
Le présent préavis a pour but de financer, dans ce cadre le remplacement d'un véhicule de type Skoda Yeti (mise en service en 2013) affecté aux déplacements de personnel, principalement vers des sites extérieurs de la PNR (Savatan par ex.) et sans équipements police. La PNR envisage un SUV (véhicule utilitaire sport) pour transporter le personnel leur équipement personnel ainsi que du matériel spécifique (type maintien de l'ordre) et sera pourvu d'un crochet de remorquage pour pouvoir déplacer le radar semi-stationnaire. Au vu de la longueur de certains trajets un modèle thermique ou hybride est privilégié.

Dans ce même préavis est demandé le remplacement d'un véhicule utilitaire léger, sans équipements police, surtout destiné aux déplacements des assistants de sécurité publique (ASP), au transport du matériel nécessaire à la maintenance des horodateurs et des caisses et entre autres aussi pour aller chercher le courrier. Le véhicule actuel de type Dacia Dokker fonctionne depuis 2016. Ce véhicule est appelé à intervenir uniquement dans le périmètre d'action de la PNR et de ce fait pourrait être à propulsion électrique
Selon explications les collaborateurs réservent sur un agenda électronique partagé (mois d'août réservé tous les jours et déjà 1 jours sur 2 pour septembre (au 20.08)) le premier véhicule tandis que le deuxième sert aux déplacements professionnels des ASP.

Toujours dans ce préavis il est prévu un scooter conventionnel (actuellement un Honda WW125EX2 de 2014) sans équipement police, pour les déplacements des ASP ainsi que trois motocycles d'intervention, équipés police. Les anciens sont deux Honda de type NC700XD datant de 2013 et un Honda NC750XD de 2015. Depuis la rédaction de ce préavis et après essais le choix s'est porté sur le modèle Yamaha Tracer 7G et ce modèle choisi en trois exemplaires coutera moins cher que le montant préavisé.
Enfin si les finances devaient le permette la PNR demande l'acquisition de trois vélos électriques.

Généralités

La commission comprend bien que ces achats s'imposent. Toutefois elle s'est interrogée sur le coût financier non définitif de certains d'entre eux. Les explications fournies nous ont pleinement rassuré.

- Les deux véhicules automobiles devraient, par mesure d'économie, être remplacés par des modèles de démonstration ou d'occasion récente, au bas kilométrage. De ce fait la marque ou le modèle précis et le prix ne sont pas définis.
- Certaines marques de voitures automobiles ne modifient pas leurs véhicules pour un usage « Police ».
- Actuellement et par manque, la police du commerce se déplace avec un véhicule privé et ceci à bien plaire.
- Le Centre des polices devrait être pourvu d'une place Mobility ou le véhicule serait à disposition du publique en fin de semaine.
- Les ASP régularisent le stationnement dans nos trois communes et aussi dans la commune de Crassier.
- Le véhicule Skoda ENYAK iV85x (préavis 04/2024) dont notre conseil a validé l'achat n'est toujours pas livré.
- Tous les anciens véhicules concernés par le présent préavis seront revendus, soit aux fournisseurs des nouveaux véhicules, soit directement par PNR.

Réponses aux questions des conseillers de la CiP :

Question:
Peut-on avoir le kilométrage de ces véhicules ?

Marques	Modèle	Entrée fonction	Kilométrage	Moyenne / an
Skoda	Yéti	25.02.2013	193'452	16'000
Daccia	Dokker	07.12.2016	71'896	8'000
Honda	1.NC700XD	22.05.2013	24'058	2'000
Honda	2.NC700XD	11.07.2013.	23'154	1'950
Honda	NC750XD	17.07.2015	15'390	1' 500
Honda	Scooter WW125EX2	03.07.2014	19'194	1' 800

Question :

Comparatif coûts entre l'acquisition et l'entretien et le remboursement des frais (Transports Publics ou véhicule personnel) a-t-il été réalisé ? quel est la fréquence d'utilisation ? Km parcouru/an ? Comme répondu plus haut, les équipements sont assez imposants et certains sites sont inatteignables en TP. Les véhicules privés, bien que le procédé soit occasionnellement utilisé (Police du commerce) ne sont pas adéquats ! Voir le tableau ci-dessus pour le kilométrage.
Le processus de sélection n'est actuellement pas suffisamment avancé pour définir quel modèle précis sera choisi. Par exemple si les modèles choisis sont d'occasion.
Cela revient à poursuivre la façon de faire précédente qui était de simplement mettre un montant au budget sans questionner les choix ou les besoins retenus. Il semble que du moments qu'un préavis est présenté ce dernier devrait se baser sur les besoins analysés des résultats d'évaluation disponible et des justifications quant aux possibilités/impossibilités de mutualiser les véhicules.
A cet effet le remplacement du Daccia dokker des ASP est-il absolument indispensable ? N'est-il pas possible de mutualiser l'utilisation avec le Skoda ? Dans la négative quel sont la fréquence de conflit entre le 2 utilisateurs ? Pour quelle raison n'est-il pas possible de mutualiser l'utilisation du Mercédès Viano(2016) pour les tâches « horodateur » ?
Une mutualisation pourrait être envisageable si les réservations étaient fixes. La PNR doit toujours pouvoir composer avec des interventions qui ne sont pas prédictible tout en gardant des éléments véhiculés en réserve. Un appareil récupérateur des monnaies déposées dans les appareils de paiement impossible à transporter manuellement est transporté par ce véhicule. Certaines réponses à ces questions sont dans l'introduction ou dans le tableau des kilomètres voire dans les généralités.

Ce montant est financé par la trésorerie courante et sera porté au budget d'investissement 2026 de PNR et sera amorti sur cinq exercices comptables.

Coûts d'acquisition des véhicules de remplacement :

SUV en remplacement de la Skoda Yeti :	CHF 35'000.00
Utilitaire léger électrique remplace le Dacia Dokker	CHF 35'000.00
3 motos d'intervention équipé et sérigraphié « Police »	CHF 60'000.00
Scooter électrique pour les ASP	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	CHF 10'000.00
	CHF 150'000.00

Conclusion :

La commission, unanime, recommande d'accepter le présent préavis. La commission était quelque peu perplexe sur le texte de ce préavis un peu flou, mais elle comprend que la PNR n'est pas un service aux horaires et à la charge de travail définis à l'avance. Les explications fournies par nos différents interlocuteurs nous ont rassuré.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de la Police de la région de Nyon

vu le préavis N° 04/2025 concernant « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le remplacement de six véhicules de service ».

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder un crédit de CHF 150'000.- au Comité de direction pour le remplacement de six véhicules de service. Une fois ces véhicules achetés, l'éventuel solde serait utilisé pour acquérir un maximum de trois vélos électriques, en remplacement de ceux à force musculaire.

2. De financer ce montant par la trésorerie de l'Association.

3. D'amortir le montant de CHF 150'000.- dédié à l'acquisition des nouveaux véhicules d'intervention sur et compte 606.3329.00 « amortissement patrimoine administratif » et de l'amortir sur cinq exercices comptables.

La Commission :

Böhler Patrick
Duszewska Jolanta
Vuille Jean-Pierre



1.2 Plan de renouvellement

En 2023, en prévision de l'introduction des nouvelles exigences en matière de comptabilité, un plan de renouvellement du parc véhicule PNR a été élaboré avant d'être soumis à la Commission de Gestion. Le tableau ci-dessous en décrit le contenu. Les lignes grises indiquent les renouvellements déjà réalisés ou en cours de réalisation. Les bleues indiquent les renouvellements à venir.

Année	Matricule	Marque/modèle	En remplacement de	Usage/division
2020	202	BMW X3		Intervention
2021	206	Mercedes-Benz Classe V		Intervention
2022	204	Mercedes-Benz Classe V		Brigade canine
2023	210	Mercedes-Benz EQ V		Prévention & proximité
2024	201	Skoda Enyaq		Intervention
2025	205	Skoda Enyaq	BMW X3 année 2015	Intervention
2026	Divers	A définir	3 motos + 1 scooter de 2013 à 2015 1 Skoda Yeti de 2013 1 Dacia Dokker de 2016	ASP - civil - Intervention
2027	212 ex-201	A définir	BMW X3 année 2018	Intervention
2028	202	A définir	BMW X3 année 2020	Intervention
2029	206	A définir	Mercedes-Benz Classe V année 2021	Intervention
2030	203	A définir	Mercedes-Benz Viano (203) de 2016	Divers
2031	Divers	A définir	Nissan NV200 de 2019	Radar
2032	204	A définir	Mercedes-Benz Classe V année 2022	Brigade canine